

Paris, le 3 octobre 2017

Monsieur VERCLYTTE,

Le SNEPAP-FSU est heureux de vous apprendre qu'au sein du Ministère de la Justice, et dans le cas qui nous concerne, dans l'Administration Pénitentiaire, œuvrent des agents non titulaires – à savoir les psychologues- dotés de nombreuses compétences.

En effet, ceux-ci ont une grande capacité d'écoute, propre à leur métier bien sûr, mais qui va au-delà ; ainsi, ils écoutent avec attention depuis près de 6 ans (à raison d'une réunion par an !) l'annonce de la création d'un corps de psychologues au sein du Ministère de la Justice.

De plus, les psychologues de l'Administration Pénitentiaire démontrent de grandes capacités d'analyse ! Ainsi, ils comprennent relativement vite ce que signifie « un projet de décret qui est parti au guichet unique interministériel » (entre autre information officielle de SDRH en juillet 2017) et peuvent en arriver aux mêmes conclusions que celles présentées par l'administration : le corps devrait être créé incessamment sous peu.

Les psychologues savent prendre en considération les délais qui leurs sont impartis; ainsi ils entendent bien que la fin du dispositif Sauvadet au 13 mars 2018 implique une urgence à créer ce corps.

Les acquis de mathématique et d'algèbre font partis des compétences relevées chez nos psychologues de l'Administration Pénitentiaire ; ainsi quand ils font le décompte de votre projet de loi de finance pour 2018, ils arrivent au bon résultat en se disant – cette année encore!- que la création du corps de psychologues du Ministère de la Justice n'a pas été budgétisée ! À titre d'information, les psychologues AP représentent près de 1/3 de votre objectif des 1 000 postes!

Ils savent recueillir un ensemble d'information de différents interlocuteurs (DAP, SDRH, SG...) et synthétiser celles-ci ; encore une fois, on leur fait miroiter une fausse promesse, juste encore une année, promis...

Pour autant, les psychologues savent, malgré tout, monter des projets, dans la pluridisciplinarité ; comme de poursuivre leur militantisme au sein du SNEPAP-FSU pour dénoncer ce projet à la mise en œuvre abracadabrantesque !

Enfin, les psychologues préfèrent privilégier l'entretien réel plutôt que les nouveaux moyens de communication, dans l'intérêt de la création du lien à l'autre. C'est pourquoi le SNEPAP-FSU et son secteur psychologue vous sollicitent pour une audience, afin d'échanger sur la budgétisation de la création de ce corps, dont la naissance devrait arriver sous peu -d'après tous nos interlocuteurs qui se renvoient la balle bien sûr- !

Nous restons à votre disposition pour fixer cette rencontre, de préférence avant le 13 mars 2018.

Pour le bureau national
Rémy MOREUILLE-TASSART
Secrétaire Général

Cette lettre sera rendue publique.